

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 NOVEMBRE 2016**

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 22
" " ayant donné pouvoir	: 06
" " votants	: 28

Date de la convocation : 24 octobre 2016

Date de l'affichage : 09 NOV. 2016

**PRESENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. PERNOT, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, M. BOUVET DIT MARECHAL, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG.

**EXCUSES** : M. GRENIER (donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU), Mme BADOR (donne pouvoir à Mme MARTIN), M. BINDA (donne pouvoir à Mme DELACROIX), Mme DOUARD (donne pouvoir à Mme BENOIT), M. BERNARD (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme SEGUIN (donne pouvoir à Mme TBATOU), Mme RAME.

**SECRETARE DE SEANCE** : Sébastien BONJOUR

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Sébastien Bonjour est nommé secrétaire de séance.

**M. le Maire.**- Nous allons ouvrir la séance. Vous avez tous reçu la convocation pour assister au Conseil municipal de ce soir.

Nous avons reçu les excuses suivantes :

M. Clément Pernot (qui est au départ de Monsieur le Préfet) va nous rejoindre et me donne pouvoir jusqu'à son arrivée.

M. Antoine Bernard donne pouvoir à M. David Dussouillez.

Mme Sandrine Bador donne pouvoir à Mme Annelise Martin.

Mme Catherine Douard donne pouvoir à Mme Ghislaine Benoît.

Mme Patricia Seguin donne pouvoir à Mme Rahma Tbatou qui n'est pas là mais qui va arriver.

Mme Ramé est absente.

M. Pierre Binda donne pouvoir à Mme Véronique Delacroix.

M. Pascal Grenier est retenu à un conseil d'administration d'école, il donne pouvoir jusqu'à son arrivée à Mme Catherine David-Rousseau.

Pascal et Clément vont bientôt nous rejoindre.

-----

### Adoption de l'ordre du jour

**M. le Maire.-** On adopte l'ordre du jour que vous avez tous reçu.

-----

### Adoption du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016

**M. le Maire.-** Y a-t-il des commentaires sur le compte rendu du Conseil municipal du 22 septembre 2016 qui vous a été adressé par mail le 14 octobre ?

S'il n'y a pas de remarque, je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le secrétaire de séance ne sera pas Rahma Tbatou mais M. Sébastien Bonjour.

-----

### Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

**M. le Maire.-** Un emprunt de 500 000 € a été contracté pour une durée de 20 ans à un taux d'intérêt fixe de 1,06 %. La périodicité est semestrielle. Les frais de dossier sont de 0,10 % soit 500 €.

Les arrêtés de renonciation aux droits de préemption ne prêtent pas à commentaire.

---

## PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

### 1. Convention de mise à disposition de la commune d'un agent sous contrat avec la communauté de communes du Haut-Jura ARCADE

**M. le Maire.-** Nous allons passer à la première commission et je laisse la parole à Monsieur David Dussouillez.

**M. Dussouillez.-** Merci Monsieur le Maire.

"Considérant les besoins en personnel de l'École de Musique pour l'année scolaire 2016-2017, un appel à candidature avait été lancé pour l'enseignement du trombone.

Après sélection et entretien des candidats, Monsieur Emmanuel Jacquier a été retenu pour dispenser 2 heures d'enseignement par semaine, ainsi que toutes les activités pédagogiques s'y rapportant (concerts d'élèves, examens....

L'agent étant actuellement déjà employé par la Communauté de Communes du Haut-Jura Arcade, une convention de mise à disposition doit être établie.

La Communauté de Commune du Haut Jura Arcade continuera à gérer la situation administrative de l'agent et à verser sa rémunération correspondant à sa nouvelle situation. La ville de Champagnole, quant à elle, remboursera trimestriellement la collectivité d'origine de l'agent.

Les membres de la commission Sécurité, Personnel et Communication, réunis le 26 octobre 2016 ont émis un avis favorable, et demandent au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification et autoriser le Maire à signer tous les documents afférents."

Est-ce que tu souhaites ajouter quelque chose, Annelise ?

**Mme Martin.**- Emmanuel Jacquier remplace Noëlle Quartiero. Elle était professeure de trombone depuis quelques années mais elle est partie. Emmanuel Jacquier est bien impliqué au niveau de l'Harmonie municipale.

**M. Dussouillez.**- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

-----

## 2. Modification du tableau des effectifs

**M. Dussouillez.**- "Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des emplois permanents créés ou modifiés pour les besoins des services de la commune.

Les modifications ou créations peuvent intervenir en cours d'année soit pour des raisons de promotion soit pour des créations de service soit pour régulariser des situations administratives.

OBJET	SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE	DATE DE NOMINATION
MODIFICATION	POLICE MUNICIPALE	Brigadier 35/35 (Mutation)	Gardien 35/35	14/11/2016

Les membres de la commission Sécurité, Personnel et Communication, réunis le 26 octobre 2016 ont émis un avis favorable et demandent au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification."

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire.**- Quel est le nom de l'heureux élu ?

**M. Dussouillez.**- Il s'agit de Monsieur Kevin Renard. Cet emploi vise à remplacer Monsieur Tournebize qui est parti.

**M. le Maire.**- C'est un jeune qui était à la gendarmerie à Baume-les-Dames. Il a effectué son temps dans la gendarmerie et il peut maintenant être embauché dans la police municipale. Nous avons reçu cinq candidats et il a été choisi. Il a 24 ans. Nous allons rajeunir les cadres de la police municipale dont beaucoup ont plus de 45 ans.

**M. Duprez.**- C'est préférable pour courir après les voleurs.

**M. Dussouillez.**- Avez-vous d'autres questions ou interventions ?

Je le mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **3. Demande de concours financier pour la verbalisation électronique**

**M. Dussouillez.-** "Par délibération du Conseil municipal en date du 28 juin dernier, le projet de verbalisation électronique était effectivement lancé et le maire autorisé à signer la convention avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Depuis le début du mois d'octobre, les agents de la police municipale de Champagnole sont désormais équipés du système de verbalisation électronique.

L'article III de la convention ANTAI indique que le Préfet du Jura s'engage à effectuer le versement de la subvention prévue par le fonds d'amorçage.

Le concours prend la forme d'une participation à concurrence de 50 % des dépenses des communes sous réserve de la transmission des factures. Pour information, l'équipement a coûté 3 444 €.

Les membres de la commission Sécurité, Personnel et Communication, réunis le 26 octobre 2016 ont émis un avis favorable. Ils demandent au Conseil municipal de bien vouloir solliciter la Préfecture du Jura pour l'attribution de cette subvention, ainsi que d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires."

Il s'agissait essentiellement de matériel informatique, d'ordinateurs et de smartphones pour équiper la police pour cette verbalisation qui est un peu imposée par l'État. Le programme informatique utilisé jusqu'à présent est devenu obsolète.

Y a-t-il des questions ?

**M. Duprez.-** C'est un simple avis. J'avais voté contre. Je m'abstiendrai ce soir puisque la dépense va être faite.

Si on part sur un PV moyen de 20 €, il faudra entre 150 et 200 PV pour amortir le matériel. Après 200 PV, on gagnera de l'argent.

**M. Pernot.-** Non, on ne perçoit pas les recettes.

**M. Duprez.-** En plus !

**M. Dussouillez.-** Le principal avantage repose sur le gain de temps dans le traitement des PV.

**M. Duprez.-** Ils pourront faire plus de PV et plus vite.

**M. Dussouillez.-** La politique de la ville reste la même sur la verbalisation, notamment les arrêts minute, les places réservées aux handicapés et les stationnements gênants tels que les sorties de garage. Rien ne change sur le fond mais tout change sur la forme.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Merci.

---

## **DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

### **4. Attribution de subvention exceptionnelle à l'Ensemble Orchestral du Jura**

**Mme Martin.-** "Samedi 8 octobre 2016 à l'Oppidum, s'est tenu le premier concert inaugural de l'Ensemble Orchestral du Jura."

L'association sollicite la ville afin de pouvoir bénéficier d'un soutien financier.

Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 26 octobre dernier, ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Ensemble Orchestral et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement d'une convention de partenariat entre la commune et l'Ensemble Orchestral du Jura, pour permettre le concours financier."

Vous avez pu voir que notre orchestre de Champagnole est devenu l'Ensemble Orchestral du Jura pendant la période estivale.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

-----

#### **5. Attribution de subvention à l'harmonie municipale**

**Mme Martin.-** "Les membres de la commission développement culturel, réunis le 26 octobre 2016 ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'Harmonie Municipale d'un montant de 5 000 €.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de cette subvention à l'Harmonie Municipale."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

-----

#### **6. Attributions de subventions de fonctionnement à des associations culturelles**

**Mme Martin.-** C'est le rapport n° 6 qui est sur votre table.

**M. le Maire.-** En effet, il y a une différence.

**Mme Martin.-** "Les membres de la commission Développement Culturel, suite à leur réunion du 26 octobre 2016 et après avis favorable, demandent aux conseillers municipaux de bien vouloir étudier ces propositions de subventions au fonctionnement des associations, au titre de l'année 2016 :

Philatélie : Subvention proposée : 180 €

Groupe Paléontologique et Minéralogique : Subvention proposée : 180 €

Société d'Histoire Naturelle : Subvention proposée : 130 €

Tarentelle : Subvention proposée : 250 + 420 (21 enfants) = 670 €

Voix Amies : Subvention proposée : 250 €

1 2 3 Soleil : Subvention proposée : 180 €

Esquisse et Peinture : Subvention proposée : 180 €

Les Ateliers du Mont Rivel : Subvention proposée : 180 + 80 (4 enfants) = 260 €

Folk pour Tous : Subvention proposée : 180 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces subventions."

**M. le Maire.-** Dans le document que vous avez reçu, il était noté 180 € pour la Société d'Histoire Naturelle. Cette association a rendu ses comptes. L'an dernier, elle avait reçu une subvention de 180 €. Elle cotise à Jura Nature Environnement à hauteur de 50 €. J'estime que la commune de Champagnole n'a pas à donner de subvention à une association pour qu'elle redonne ensuite à une autre association quelle qu'elle soit.

J'estime que nous n'avons pas à subventionner une telle démarche.

**M. Dussouillez.-** Ce n'est pas une simple réflexion du maire car la commission s'est également posé la question en étudiant la subvention.

**Mme Martin.-** Après l'étude du bilan financier et du budget prévisionnel pour 2017, il s'avère qu'il y a un abonnement à Jura Nature Environnement.

**M. le Maire.-** Monsieur Leng ?

**M. Leng.-** Ce n'est pas un abonnement. Ils font partie de la fédération. C'est une fédération d'associations. Mais vous faites ce que vous voulez.

**M. le Maire.-** J'estime que nous n'avons pas à subventionner ce type d'adhésion.

**M. Duprez.-** Il serait bien de demander à toutes les associations de Champagnole si elles adhèrent ou si elles cotisent à des associations nationales, ne serait-ce que pour pouvoir exister. Il conviendrait d'appliquer le même traitement à l'ensemble des associations. Certaines paient leur cotisation à la fédération française de ping-pong, de football, de catch, etc.

**M. le Maire.-** Oui, c'est valable pour tout le monde. Dans le cas précis, ce n'est pas la Société d'Histoire Naturelle nationale dont il s'agit ; c'est une association qui est beaucoup plus généraliste.

**M. Duprez.-** On demandera à toutes les associations si elles cotisent à une association.

**M. le Maire.-** Le football cotise obligatoirement à la Fédération nationale de football mais on ne lui retire pas sa part de cotisation. Je m'arrêterai là dans le discours car je peux devenir beaucoup plus virulent.

**M. Duprez.-** On l'a bien compris. Simplement, ce qui s'applique à certains doit s'appliquer à d'autres.

**M. le Maire.-** Je vais continuer. La ville subventionne une association qui reverse une cotisation à une autre association qui met des bâtons dans les roues à la ville sur certains projets. Il faut savoir ce qu'on veut ! Je suis désolé mais on ne va pas subventionner indirectement Jura Nature Environnement. Souvenez-vous de l'histoire des crapauds calamites sur la zone !

**M. Duprez.-** Sans s'énervier, je dis simplement que ce qui est voté ce soir va s'appliquer à une association. Cette association peut très bien considérer qu'elle est traitée

anormalement par rapport à d'autres qui, elles aussi, paient une cotisation ou une participation à une structure nationale pour pouvoir exister. C'est tout simplement ma réflexion et rien d'autre.

**M. Pernot.**- Le vote du Conseil municipal est souverain.

**M. le Maire.**- J'estime que la ville de Champagnole n'a pas à payer les cotisations à Jura Nature Environnement.

**M. Duprez.**- On a bien compris.

**M. Dussouillez.**- Cela revient à se tirer une balle dans le pied en finançant des gens pour payer le procès qu'ils nous font.

**M. Duprez.**- On arrête.

**M. le Maire.**- C'est mon opinion. Chacun a le droit d'avoir son opinion et nous allons voter.

**Mme Martin.**- Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?  
Qui est contre ?

**M. Duprez.**- Sur le principe, je vote contre.

**Mme Martin.**- Qui s'abstient ?  
Merci.

---

## QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 7. Rapport annuel du service Assainissement

**M. le Maire.**- "La compétence Assainissement est exercée par la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura. Conformément à la réglementation, les rapports annuels élaborés par l'établissement public de coopération intercommunale et par le délégataire doivent être présentés au Conseil municipal.

Les documents complets concernant l'exercice 2015 sont ci-annexés.

Il s'agit :

- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif
- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif
- du rapport annuel de Veolia

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public."

Le rapport annuel Veolia est le même que l'an dernier. Nous passons donc directement au rapport de la communauté de communes.

Je vous invite à vous rendre à la page 4 du rapport de l'assainissement collectif.

33 communes sur 38 bénéficient totalement ou partiellement du traitement collectif de la Com'com.

Page 5, il s'agit du volume facturé. Il y a eu 770 000 m<sup>3</sup> en 2014 et 747 000 m<sup>3</sup> en 2015.

Il y a 25 installations de dépollution pour un volume traité de 1 998 423 m<sup>3</sup> car il y a des réseaux unitaires. Il n'y a pas que de l'eau vendue qui passe par les toilettes ou les éviers. Il y

a également de l'eau de pluie qui passe dans les stations d'épuration.

Page 6, il y a le linéaire de canalisations qui est de 40 387 km de réseau séparatif et de 51 821 km de réseau unitaire sur tout le territoire de la communauté de communes soit un total de 95 000 km de canalisations.

Page 8, nous allons rentrer dans le vif du sujet avec la station d'épuration de Champagnole. Le débit est de 8 000 m<sup>3</sup>/jour. C'est une station de 22 000 Équivalent Habitant qui dessert environ 14 000. Elle est donc loin d'être saturée.

Page 9, ce sont les rendements selon le DCO, DBO, matières en suspension, phosphore, etc. C'est une station qui a un très bon rendement.

En 2015, elle a produit 316,9 tonnes de matière sèches. C'est beaucoup plus qu'en 2014 avec ses 275 tonnes. C'est uniquement le fruit d'un gros travail sur les déversoirs d'orages durant l'année 2014 et début 2015. Ils ont tous été recalés. Grâce à cela, aucun déversoir d'orage n'est déversé par temps sec ou par petite pluie. À partir du moment où on déverse moins dans l'Ain, on amène forcément plus d'eau polluée à la station. Cela explique notre augmentation de tonnages de boues. Et il faudra continuer à améliorer encore notre système dans les années à venir.

Toutes les stations de la communauté de communes sont présentées, une par une. Nous n'allons pas les passer en revue. La station de Montigny sur l'Ain est intéressante. Sa capacité est de 4 167 EH. Quand elle a été construite, elle était de 5 000 EH. Elle n'a pas diminué en capacité car elle a des surpresseurs beaucoup plus puissants. Mais elle perd des Équivalents Habitant au fur et à mesure que les normes changent. Heureusement qu'elle dépollue très bien car elle accueille la coopérative de la fromagerie.

On chute ensuite sur de plus petites stations notamment celle de Foncine-le-Haut. Sa capacité est de 2 000 EH mais elle a chuté à 1 500 du fait du changement de normes. Elle fonctionne bien également avec un taux de dépollution à hauteur de 93 %.

Il y a ensuite la station d'épuration de Valempoulières qui est encore plus petite. Ce sont toujours des stations à boues activées parce qu'il y a des fromageries notamment à Vers-en-Montagne. Les stations suivantes sont des lagunages ou des filtres plantés de roseaux : Andelot-en-Montagne, Ardon, Bourg-de-Sirod. À Chaux-les-Crotenay, c'est une lagune. À Crans et Crotenay, ce sont des filtres plantés de roseaux ainsi qu'au Larderet. À Loulle, c'est une lagune. À Montrond, un filtre planté de roseaux ainsi qu'à Sirod et Syam. À Foncine-le-Bas, c'est une petite station du type filtre à sable comme chez les particuliers ; sa capacité est de 70 EH. Au Pasquier et au Vaudioux, ce sont des micro-stations. Nous avons des décanteurs digesteurs à Chapois, Mont sur Monnet (lagune dite naturelle ou un étang), le Moutoux, Philemoine, Supt et Vannoz.

Page 45, les tarifs de la collectivité n'ont pas augmenté entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La part fixe est de 28,85 € HT/an et la part proportionnelle est de 0,68 € HT/m<sup>3</sup>. La part Veolia augmente car c'est un marché qui comporte des formules de révision contractuelle. La part fixe est passée de 16,17 € HT/an à 16,38. La part proportionnelle est passée de 0,3456 € HT/m<sup>3</sup> à 0,3576.

Page 46, c'est l'habituelle facture type de 120 m<sup>3</sup> correspondant à la consommation moyenne des ménages français. C'est la facture référence que nous voyons chaque année. La part fixe collectivité est de 28,85 € et la part proportionnelle est de 82,27 € pour 120 m<sup>3</sup>. C'est la part collectivité qui est reversée directement à la communauté de communes pour payer les annuités de prêt. La part fixe du délégataire passe à 16,38 € et la part variable passe à 42,91 €. On arrive à un prix HT et hors redevances de 1,42 €/m<sup>3</sup> selon le souhait de Clément Pernot, Président de la Com'com, et le nôtre également, de rester dans un prix autour de 1,40 €/m<sup>3</sup>.

S'y ajoutent la redevance pour modernisation de réseau à hauteur de 19,20 € et la TVA. Il y a également de la TVA sur les redevances. On passe donc à 1,74 € TTC/m<sup>3</sup>.

On n'a pas encore voté pour 2017 mais il n'y aura pas d'augmentation.

Page 48, vous pouvez vous rendre compte de l'effort réalisé par la communauté de communes par état de la dette du service : l'encours de la dette au 31 décembre 2015 est de



6 161 061,45 €. Le remboursement au cours de l'exercice est de 1 194 774 €. Les prêts ont été renégociés. Certains se plaignent et souhaitent que nous en fassions toujours plus. Nous sommes déjà à 1,42 €/m<sup>3</sup> et nous avons déjà investi 6 millions d'euros dans l'assainissement sur le territoire de la communauté de communes. Peu de territoires ont fait autant d'efforts que la nôtre.

Page 49, le zonage d'assainissement est à l'étude. Il faut 6 mois pour établir le zonage qui sont suivis de 6 mois d'enquêtes publiques. Ce sera donc terminé dans un an. J'ai rencontré ce matin le cabinet Hydrotech qui a commencé les démarches.

Le rapport de la communauté de communes s'arrête là.

Vous avez ensuite le rapport du délégataire que nous ne passerons pas car nous allons retrouver à peu près les mêmes informations.

Nous passons donc au rapport du Service d'assainissement non collectif SPANC à la page 53 mais on redémarre la numérotation à la page 1.

La responsable est Madame Limagne. Les compétences du SPANC portent sur le contrôle des installations et leur entretien. C'est du conseil : on ne réalise pas l'entretien nous-mêmes.

En page 2, on présente les tarifs. Le prix du réseau sans traitement est de 15 € + 0,45 € le m<sup>3</sup> pour les fosses septiques se jetant dans un réseau. Pour les réseaux autonomes, il n'y a que la part fixe de 15 €.

L'entretien préventif des fosses est un service que nous proposons et qui est de plus en plus utilisé. On fait la vidange et l'habitant paye 26 €/an sur 6 ans à la communauté de communes. On assure la vidange et le service après-vente au cas où la fosse se boucherait dans les 6 ans. Il ne faut pas que ce soit tous les ans non plus !

On réalise les entretiens d'urgence. L'habitant va payer ce service un peu plus cher. Mais, en général, il adhère ensuite au système préventif. Il est d'ailleurs obligatoire de faire les vidanges en préventif. Les fosses qui ne sont pas entretenues ne fonctionnent plus du tout.

La recette du SPANC est de 52 000 € en 2015. Les dépenses sont de 47 000 €. Ce service est donc largement équilibré.

Page 4, on demande 650 € par permis de construire. C'était l'ancienne PRE, c'est-à-dire une provision pour raccordement. Quand on bâtit une maison qui se raccorde sur un réseau d'assainissement existant, il faut payer 650 € soit une quote-part de la construction préalable du réseau. Ce montant n'est pas élevé ; on pourrait monter jusqu'à 80 % du prix d'un assainissement collectif qui est d'environ 8 000 €. On serait donc en mesure de demander 6 400 €.

---

**M. Pernot.**- Il y a la taxe locale d'équipement.

**M. le Maire.**- C'est maintenant la taxe d'aménagement. Mais elle n'a rien à voir avec l'assainissement.

Vous trouvez en dessous l'état des lieux du SPANC. Il y a 1 486 installations en assainissement autonome ou non collectif. Nous sommes aujourd'hui à environ 1 000 installations vérifiées car Madame Limagne en profite pour faire la vérification au moment des vidanges programmées. Il en reste moins de 500 à contrôler.

Nous retrouvons ensuite le rapport annuel du délégataire.

Nous n'avons pas de problème d'épandage ou de conformité des boues. Elles sont toutes épandables. Nous avons eu un souci avec le cuivre. Nos boues étaient alors parties en Allemagne pour être diluées avec d'autres boues car c'est interdit en France. Depuis, nous avons trouvé l'identité du coupable qui nous amenait du cuivre.

Y a-t-il des questions sur ce rapport de l'assainissement de la communauté de communes ?

Vous avez juste à prendre acte de la présentation de ces rapports.

Je vous remercie.

## 8. Rapports annuels du SICTOM et du SYDOM du Jura

**M. le Maire.-** "Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le SICTOM de la Région de Champagnole et le SYDOM du Jura ont élaboré leur rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les documents complets sont ci-annexés.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public."

Page 1, le territoire du SICTOM correspond à la communauté de communes du Comté de Grimont regroupant 21 communes et à 48 autres communes faisant partie du canton d'Arbois et de Champagnole dont la commune de Villeneuve d'Aval du canton de Villers-Farlay.

Page 3, 33 337 habitants sont concernés par le SICTOM.

Page 4, se trouve la carte de localisation des déchèteries. Il y en a 3 : Arbois, Poligny et Champagnole. La déchèterie de Champagnole est ouverte du lundi matin au samedi soir. Arbois et Poligny sont également ouvertes du lundi matin au samedi soir mais en alternance.

En page 7, les conditions d'accès rappellent que les apports des professionnels sont payants et que les apports des particuliers sont gratuits. Les déchets des entreprises ne sont pas acceptés car des filières sont à leur disposition. En revanche, la déchèterie accepte les déchets toxiques des particuliers. Les apports des particuliers sont payants à partir de 1 m<sup>3</sup> pour les gravats et 3 m<sup>3</sup> pour les autres déchets. Cela limite le fait que les artisans demandent aux particuliers d'amener leurs déchets.

Le SICTOM vend aux particuliers des composteurs à 15 € ou 20 € selon le modèle.

La page 8 présente l'évolution des tonnages. Le tonnage est plus élevé entre 2013 et 2015 du fait de l'intégration de quatre communes en 2014. Ces communes du canton de Grimont étaient servies par le SICTOM de Dole.

Page 9, ce sont les tonnages. Le bac gris représente 185,56 kg/habitant et le bac bleu représente 60,26 kg/habitant. Je vous invite à comparer ce bilan à celui des autres SICTOM.

Page 10, vous trouverez tout le détail des tonnages des déchèteries. Le poids de déchets verts varie en fonction de la pluviométrie. Les déchets diffus correspondent aux déchets dangereux.

Selon les ratios de 2014 et 2015, on a augmenté en gris de 185,06 kg à 185,56 kg/habitant mais ce n'est vraiment pas significatif. On a baissé au niveau du bleu. En revanche, les tonnages des déchèteries varient selon les années.

Page 15, on voit que le coût de la collecte s'élève à 1 062 000 € pour les bennes prélevées chez les habitants en porte-à-porte ou, autant que possible, en regroupé. Certaines communes sont en collectif. Je cite toujours Loulle qui a mis une cabane à disposition avec des bacs de 750 litres. La collecte se fait en 5 minutes. Ce serait trop compliqué d'appliquer ce système d'apport collectif à Champagnole. La commune de Sirod a également un seul point de collecte.

Les coûts de traitement reversés au SYDOM par le SICTOM s'élèvent à 1 020 000 € pour éliminer les déchets du bac gris, enfouir le tout-venant des déchèteries et trier les déchets du bac bleu. Certains pensent qu'il est inutile de trier étant donné que ce service est payant mais je rappelle que les erreurs de tri vont monter le prix. Le fait de passer d'une tranche à l'autre génère un coût de 60 000 €. Il ne faut donc pas faire n'importe quoi.

Le coût des déchèteries en 2015 s'élève à 739 000 €.

Côté recettes, la redevance spéciale est versée par les professionnels ayant des bacs d'un volume égal ou supérieur à 600 litres. Elle s'élève à 289 000 €. Ces professionnels sont exonérés de TOM puisqu'ils payent directement le SICTOM.

Des recettes annexes proviennent du Conseil départemental pour le ramassage des détritiques sur la voie publique par les cantonniers du Département et de l'État.

Page 17, on parle des emplois du SICTOM. Il y a 13 agents de collecte, 4 gardiens de déchèterie, 3 personnels administratifs et 1 maître composteur qui est une femme.

Le coût à l'habitant est de 64,53 €. On demande 65 € pour les systèmes en collectif et 72 € en individuel. En effet, le montant de 64,53 € ne comprend que les coûts de fonctionnement hors investissement et excédent."

Y a-t-il des questions sur le SICTOM ? Je n'en vois pas.

Je passe au SYDOM.

Page 2, vous avez le sourire du président !

Page 3, la moyenne départementale se situe à 186 kg/habitant. Champagnole est donc dans cette moyenne. Ce chiffre inclut les gros producteurs. Pour les Jurassiens, c'est donc bien en dessous. Sur notre secteur, on peut considérer que les gros producteurs ayant des bacs de plus de 600 litres représentent une part de 40 kg/habitant. Nous sommes donc plutôt à 140 kg/habitant.

Page 4, on voit que les tonnages collectés varient en fonction des SICTOM. Le bac gris est en moyenne de 166 kg/habitant à Dole. Cela s'explique par le fait que les supermarchés sont collectés par des entreprises privées. En comparaison, le bac bleu de Champagnole est de 60 kg/habitant contre 41 kg/habitant à Dole qui ne collecte pas les papiers.

Nozeroy n'est qu'à 51 kg/habitant pour le bac bleu et 146 kg/habitant pour le bac gris. Il y a peu de gros producteurs sur ce secteur.

Le SICTOM du Haut-Jura est à 205 kg/habitant en raison du tourisme. Pour la même raison, la communauté de communes du Pays des Lacs est à 248 kg/habitant pour le bac gris. Il faut donc manier tous ces chiffres avec une certaine prudence.

Page 6, le recyclage a permis de trier 14 645 tonnes issues du bac bleu en 2015. Les tonnages sont répartis selon les différents produits. Vous noterez qu'on ne parle alors plus de déchets mais de produits. Il y a environ 20 % de refus de tri qui partent au four ou à l'enfouissement à Courlaoux.

Page 7, une valorisation énergétique est produite par la chaudière. Le rendement n'est que de 51 % en raison de gros déboires sur un réseau de chaleur. L'objectif est d'atteindre 60 % afin d'avoir des baisses de TGAP, taxes générales sur les activités polluantes. Le SYDOM paye, pour nous tous, presque un million d'euros de TGAP dans le Jura pour les déchets qui part au ministère des Finances à Bercy. Tout n'est pas redistribué en totalité comme cela était prévu au départ sur l'ADEME et différents organismes. Tant s'en faut.

Page 8, moins il y aura de déchets admis au CSJ Centre de stockage du Jura, plus il pourra perdurer. Ce centre de stockage est de classe II qui n'admet que des déchets inertes et non dangereux.

Concernant la gestion du biogaz, un gros investissement a été réalisé par le SYDOM cette année de l'ordre de 1,3 million d'euros. Le but est de limiter les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère. Les anciens compartiments ont été remblayés et sont étanches avec l'argile. Cela produit du biométhane qui est capté et brûlé dans une chaudière pour évaporer les lixiviats issues des déchets. Au lieu de les traiter en station d'épuration, on évapore l'eau et on valorise le gaz. Cela permet de faire baisser la TGAP sur le centre de stockage et de conserver les pâtes obtenues au centre de stockage. Cette opération devrait être rentabilisée en 7 ans.

Concernant les actions de communication, nous aurions un petit problème avec les changements de consignes de tri. À partir du 3 octobre, tous les emballages se trient. Vous pouvez mettre tous les emballages au bac bleu y compris les pots de yaourt non lavés. Théoriquement, la règle est de ne pas laver un déchet : on ne crée pas un déchet pour laver un déchet.

Une campagne de communication est en cours. Les panneaux vont bientôt arriver à Champagnole. Vous allez tous recevoir une enveloppe du SYDOM. Je ne l'ai pas encore reçue.

Elle devait être distribuée même dans les boîtes aux lettres affichant "stop pub" car ce n'est pas de la publicité mais une communication. Certaines enveloppes sont arrivées vides à Vannoz. Nous avons un gros problème avec la Poste qui est chargée de les distribuer. Beaucoup de personnes ne l'ont pas encore reçue. Nous allons demander à la Poste de refaire la distribution.

Tous les emballages se trient mais je vais vous donner un exemple car ce n'est pas si évident que cela. Les deux parties plastiques des emballages de tranches de jambon doivent être séparées. Ce sont deux types de plastique différents qui peuvent être recyclés séparément. Le SYDOM possède des machines à tri optique qui les séparent.

Le centre de tri a été modernisé pour un montant de 1,6 million d'euros. Nous avons été retenus à l'appel à candidature d'Eco-emballages qui le finance à hauteur de 900 000 € en partenariat avec l'ADEME. On estime qu'entre 800 et 1 000 tonnes par an vont passer du bac gris au bac bleu. Il faudrait entre 3 et 6 mois pour que cela se mette en place d'après Eco-emballages. À condition que la Poste fasse son travail !

Le SICTOM va embaucher deux personnes en décembre ou en janvier pour informer sur les consignes de tri et coller des autocollants sur les bacs. J'insiste parce qu'il y a de l'argent en jeu et de la pollution à éviter avec le recyclage de ces plastiques. Nous allons refaire la campagne de communication. Il y a un coupon-réponse avec quatre cases à cocher et à retourner au SICTOM pour ceux qui souhaitent recevoir de la documentation.

Un programme de prévention cofinancé par l'ADEME a été mis en place sur 5 ans avec un objectif de réduction de 7 %. Nous sommes parvenus à une baisse de 7,4 % de nos déchets. Le plan de prévention a donc été réalisé. Dans le cas contraire, nous aurions dû rembourser l'ADEME.

En dernière page, le budget de fonctionnement est présenté. Il s'agit d'un gros budget. Les dépenses s'élèvent à 17 645 000 € et les recettes s'élèvent exceptionnellement à 19 483 000 €. En effet, l'État nous a demandé de nous assujettir à la TVA en ne remontant que sur une seule année au lieu de deux années tel que prévu. Ce retour de TVA a donc généré ce résultat exceptionnel en 2015.

Les investissements sont fluctuants. En 2015, ils ont été de l'ordre de 7 millions. Nous avons investi 4 millions pour le CDTOM pour l'amélioration du four et le remplacement de la turbine. On a multiplié par plus de 2 notre fourniture d'électricité. Le CSJ, le centre d'enfouissement, a bénéficié de 200 000 € d'investissement. Nous avons investi un million d'euros sur le tri.

Ce sont de gros budgets d'investissement chaque année. Nous avons prévu un million en 2016 pour faire un casier. Sur ces marchés, les montants sont toujours très élevés notamment pour les lecteurs et trieurs optiques. Dans le Jura, nous avons la chance d'avoir un centre de tri multiflux. La Haute-Saône a opté pour un monoflux qui sépare les papiers des plastiques et les plastiques sont ensuite envoyés à plus de 100 km pour un surtri. Nos machines séparent les plastiques qui peuvent être directement revendus. Les cours du plastique sont directement fonction du cours du pétrole ; ils sont donc assez bas en ce moment.

Nous pérennisons notre centre de tri. Il y a quelque temps, les services de l'État plaidaient en faveur de centres de tri plutôt proches de 100 000 tonnes que de 20 000. Nous sommes à 16 000 tonnes et nous avons bon espoir de passer à 20 000 tonnes d'ici peu. Cela permettrait de pérenniser dans le Jura le tri du papier, du carton qui part à la cartonnerie de Novillars. Tout est recyclé. Le Jura est en avance au niveau des déchets.

Y a-t-il des questions sur les déchets ? Je n'en vois pas. C'est pourtant passionnant !

**M. Duprez.**- Mais nous sommes passionnés, grâce à toi !

**M. le Maire.**- Cela fait 21 ans que je suis délégué au SICTOM.  
Je vous demande de prendre acte de ces deux rapports.

-----

## **9. Éclairage public : demande de subvention à la Région**

**M. le Maire.-** "Une subvention peut être allouée par le SIDEDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2016.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 300 €.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable dans sa séance du 24 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du SIDEDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

C'est un dossier annuel récurrent. Entre 2003 et 2013, nous n'avons augmenté que de 5 % le coût de notre éclairage public malgré l'augmentation de la ville et, par conséquent, des points lumineux. Malgré l'augmentation du prix de l'électricité de 40 %, nous n'avons augmenté que de 5 %. Les nouveaux points lumineux passent en Leds. Nous n'avons pas proposé d'éteindre à 23 heures contrairement à d'autres communes. J'ai d'ailleurs lu dans le journal qu'une commune allait mettre à disposition des habitants des lampes électriques.

Toutefois, nous avons opté pour l'option de baisser la puissance à partir de 23 heures.

Nous demandons une subvention de 20 % au SIDEDEC pour l'amélioration de notre éclairage public afin de réduire la facture."

Y a-t-il des questions ?

**M. Duprez.-** Qu'est-ce que ce SIDEDEC qui apporte des subventions ? Je fais partie de ceux qui se demandent à quoi sert ce syndicat qui délivre des subventions. D'où lui provient cet argent ? D'après l'objectif de la loi NOTRE, tous ces syndicats doivent disparaître. Je m'interroge donc sur l'utilité de ce syndicat dans notre département. Il avait peut-être une existence normale il y a 30 ou 40 ans lorsqu'il fallait apporter l'électricité au fin fond des campagnes.

Mais comment un syndicat peut-il délivrer des subventions ? D'où vient l'argent ? J'ai du mal à comprendre à quoi sert ce syndicat. Je suis peut-être le seul à oser le dire ouvertement.

**M. le Maire.-** Tout à fait. Tu dis tout haut ce que beaucoup de gens pensent tout bas. C'est également mon opinion au niveau du SIDEDEC. Je pense la même chose que toi.

**M. Duprez.-** Malheureusement, nous sommes toujours pieds et poings liés avec cette structure.

**M. le Maire.-** Je vous rappelle que nous n'étions pas adhérents au SIDEDEC il y a quelques années. Il y avait les villes de Champagnole et de Saint-Claude ou Dole, je ne sais plus.

**M. Laithier.-** Il y avait cinq villes dans le Jura.

**M. le Maire.-** Le préfet de l'époque nous a obligés à adhérer au SIDEDEC. Mais nous n'en avons pas besoin. Nous faisons nos lotissements en traitant directement avec EDF et avec les entreprises chargées de faire les travaux, ce qui allait très bien. On peut encore faire seul notre éclairage public. Mais comme le SIDEDEC subventionne les petites communes qui font leur éclairage public, nous avons eu droit à une compensation plafonnée à hauteur de 20 % parce qu'on ne passe pas par le marché du SIDEDEC. Nous sommes assez grands pour faire nos appels

d'offres. C'est pour cela qu'il nous donne 20 % de subvention.

**M. Duprez.-** Tu viens donc de démontrer de manière très claire qu'on rajoute des structures intermédiaires qui génèrent une augmentation des coûts.

**M. le Maire.-** Le SIDEC est utile pour les petites communes mais pas pour nous. Le préfet de l'époque ne voulait voir qu'une seule tête. À l'intérieur d'un lotissement, on n'a pas besoin d'aide. Par contre, s'il y a une extension de réseau pour aller d'un transformateur au lotissement, nous sommes obligés de passer par le SIDEC.

**M. Duprez.-** Tu démontres une fois de plus que c'est une structure intermédiaire qui augmente les coûts.

**M. le Maire.-** Nous allons bientôt avoir besoin du SIDEC. Pour déplacer un poteau EDF, nous sommes maintenant obligés de passer par le SIDEC. Pour celui qui était devant l'entrée du garage Vandelle et qui gênait suite à son extension, cela a mis un an et demi pour le déplacer. Si nous l'avions fait nous-mêmes, cela n'aurait pris que deux mois.

L'État nous y a contraints. C'est la loi.

**M. Laithier.-** C'est la loi sur l'énergie de décembre 2006 qui a changé le contexte réglementaire. Auparavant, on avait directement un contrat de concession avec ERDF. La loi a contraint à ce que ce soit un établissement public spécialisé dans chaque département qui ait cette vocation et qui regroupe toutes les communes dans un seul contrat départemental de concession de distribution électrique. À ce titre, ERDF verse des redevances au SIDEC que celui-ci redistribue sous forme de subventions.

**M. Duprez.-** On aurait pu simplifier le circuit.

**M. le Maire.-** C'est la loi.

**M. Duprez.-** C'était en 2006 ? Je ne m'en souviens plus.

**M. le Maire.-** Il est très rare qu'un nouveau gouvernement change ce que le précédent a mis en place. Il n'y a eu qu'un cas pour les nationalisations et les privatisations dans les années 80, mais on sort du sujet.

Êtes-vous d'accord pour demander la subvention au SIDEC malgré tout ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Merci.

-----

#### **10. Plan de soutien du BTP : demande de subvention à la Région**

**M. le Maire.-** "Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics traverse actuellement une phase difficile liée à la conjoncture et à la baisse des investissements, mettant en difficulté les entreprises.

La Région Bourgogne Franche-Comté a déployé une seconde phase du plan de soutien à l'activité du BTP en apportant notamment des aides financières aux communes de moins de 20 000 habitants.

À ce titre, la Ville de Champagnole a déposé un dossier concernant l'opération

d'aménagement du parking « Marché » / extension de la place du Marché.

Il est sollicité une subvention de 20 % sur une dépense de 137 000,00 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette demande de subvention dans le cadre du plan de relance du BTP. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

**M. Duprez.-** Quand commencent les travaux ?

**M. le Maire.-** Ils devaient commencer cette semaine.

**M. Laithier.-** Lundi 14 novembre, pour une durée de trois semaines.

**M. Duprez.-** Merci.

**M. le Maire.-** Je mets cette demande de subvention au vote mais il n'est pas certain que nous l'obtenions.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **11. Vente de terrains**

**M. le Maire.-** Vous avez un plan au verso.

"Il convient de se prononcer sur la cession de la parcelle cadastrée Section BC n° 225 d'une surface de 1 238 m<sup>2</sup>, au lotissement « Les Gravières ».

Cette parcelle est divisée en deux. Il s'agit d'un projet commun de construction de deux maisons individuelles mais sous l'entité de deux SCI différentes.

Ainsi, il est proposé la cession d'une première partie de 619 m<sup>2</sup> (partie A) à la SCI MCHAMPA66 représentée par Monsieur Michel BOURNY et d'une seconde partie de 619 m<sup>2</sup> (partie B) à la SCI IMMOJURA représentée par Monsieur Frédéric MIGNOTTE.

Le prix est de 35,00 € HT le m<sup>2</sup> (l'évaluation du service des Domaines s'élève à 27,00 € le m<sup>2</sup>) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de ces parcelles dans les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Monsieur Mignotte, ici présent, ne participera donc pas au vote.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **12. Avis relatif au projet de Plan Local d'Urbanisme de Ney**

**M. le Maire.-** Ney est une commune limitrophe de Champagnole.

"La commune de Ney procède actuellement à la révision de son Plan Local

d'Urbanisme.

Le projet a été arrêté par délibération en date du 5 juillet 2016 et est entré à présent dans la phase de consultation des services de l'État et des communes limitrophes, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

Après observation du dossier, la Commission Urbanisme et Développement Durable propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet."

La commune a prévu sa future zone de développement. Cela n'a pas soulevé de remarques particulières.

Je vous demande de suivre la commission Urbanisme.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

### SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

#### 13. Attributions de subventions à des associations sociales

**M. le Maire.**- Je passe la parole à Madame Benoît.

**Mme Benoît.** "Les membres de la commission Cohésion Sociale, réunis le 25 octobre 2016, proposent au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

	2015	Proposition 2016
Les Amis de la Maison de Retraite	1 000 €	1 000 €
Comité Mères pour la Paix	500 €	600 €
CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)	600 €	600 €
Amicale Don du Sang	600 €	600 €

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ces attributions.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

### HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

#### 13. Débat d'Orientations budgétaires 2017

**M. le Maire.**- Je passe la parole à Monsieur Serge Bouvet.



**M. Bouvet.**- "Nous allons maintenant débattre des orientations budgétaires pour 2017. Ce qui veut dire que nous voterons le BP 2017 au conseil du mois de décembre.

En anticipant le vote du budget, nous pourrions engager les opérations d'investissement dès le 2 janvier, ce qui aura deux avantages :

1) Pouvoir consulter les entreprises en tout début d'année. Lorsque les carnets de commandes des entreprises de BTP sont vides, on obtient souvent de meilleures conditions tarifaires.

2) Commencer les travaux plus rapidement (dès que les conditions météo s'y prêtent), les nouveaux lotissements seront viabilisés plus tôt."

**M. le Maire.**- Je vous rappelle que notre grand argentier fait aussi bien le budget de la commune que celui de la communauté de communes. Nous n'allons pas lui demander de faire les deux budgets en même temps. Il se consacrera donc ensuite au budget de la Com'com.

**M. Bouvet.**- "Le projet de loi de Finances pour 2017 étant déjà connu, nous avons les éléments nécessaires pour calibrer nos orientations budgétaires pour 2017.

Vous avez reçu le document de travail et le rapport de la commission des finances détaillé. Merci de bien vouloir ouvrir ce document de travail.

Les grandes tendances économiques pour l'année 2017 (pages 1 et 2) : il n'y a pas de grand changement par rapport à 2015.

Page 1, l'inflation est quasiment nulle en 2016, comme en 2015, et reste en dessous de 1 % depuis 2013. Le gouvernement l'estime à + 0.8 % pour 2017.

Le deuxième graphique nous montre l'évolution du Produit Intérieur Brut c'est-à-dire le taux de croissance qui est estimé à 1,5 % en 2017.

Pour 2016, les prévisions de 1,5 % ne seront pas tenues ; l'INSEE table plutôt sur 1,3 %. La Banque de France ne prévoit pas de hausse significative des taux d'intérêt en 2017 et c'est une bonne nouvelle.

Je vous rappelle que nous avons emprunté 500 000 € sur 20 ans au taux fixe de 1,06 % cette année, ce qui reste le taux fixe le plus bas jamais obtenu pour la ville.

Page 2, le troisième graphique représente l'évolution du déficit structurel de la France depuis 2007 et les prévisions du gouvernement qui prévoit le retour sous les 3 % de déficit en 2017 (2,70 %).

Le quatrième graphique indique le taux de prélèvement obligatoire identique à celui de 2016 (44,50 %).

Enfin, l'objectif à réaliser sur la maîtrise des dépenses des collectivités locales :

Pour 2017, l'objectif (indicatif) est fixé à 1,9 % d'augmentation maximum. Il faudra faire mieux pour le budget 2017.

Page 3, ce sont les chiffres des 4 derniers budgets de l'État et ceux prévisionnels pour 2016 et 2017. Le dernier tableau récapitule l'évolution et l'impact du programme d'économie depuis 2014. Comme vous pouvez le constater c'est près de 600 000 € (moins de DGF et accroissement du prélèvement du FPIC) par rapport à 2013.

La réduction de la DGF a été divisée par 2 pour 2017, mais ces mesures d'économies vont sûrement continuer dans les années à venir. La DGF a été réduite d'un tiers depuis 2013, elle est passée de 1,8 million d'euros à 1,2 million. Comme l'a évoqué le Maire en commission des Finances, il faudra envisager la disparition totale des dotations à plus ou moins long terme."

**M. le Maire.**- Je vais développer un peu. Champagnole s'autofinance presque à hauteur de 80 %. Nous dépendons des dotations de l'État à hauteur de 20 %. D'ici 15 ou 20 ans, il faudra apprendre à s'en passer et devenir autonome.

**M. Bouvet.**- "Depuis 4 ans, nous avons pu remédier aux baisses de dotations en diminuant nos dépenses, sans hausse de fiscalité. Il faut poursuivre nos efforts.

L'analyse de la dette (pages 5 à 8) :

Page 5 : le tableau détaillé de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'annuité 2017 s'élèvera à 1,026 million d'euros. On retrouve dans le tableau l'emprunt 2016 (500 000 € à la Caisse d'Épargne) et la reprise des deux emprunts du CCAS (financement de l'achat de la résidence du Mont Rivet).

Page 6 : le tableau des risques de nos emprunts. L'encours est sécurisé au maximum. Il n'y aura pas de renégociation d'emprunt en 2016, le nécessaire ayant été fait. En commission des Finances, il a été dit que la gestion était très bonne.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les taux 2017 devraient se maintenir au niveau de 2016. La Banque centrale européenne n'envisage pas une remontée de son taux directeur dans les mois à venir.

Page 7 : le graphique détaille le pourcentage de l'encours par banque. La Caisse d'Épargne représente 49 % de l'encours, suivi par Dexia CLF (20,5 %), la Banque Populaire (8 %), la Caisse des Dépôts (7 %), le Crédit Mutuel (6 %), le Crédit Foncier (6 %) et le Crédit Agricole (4 %). L'encours est composé de 90 % en taux fixe et de 10 % en taux variable.

Auparavant, on choisissait de prendre du taux variable. Mais on n'en parle plus aujourd'hui alors que le taux variable est négatif, ce qui est assez curieux. La commission demandée par les banques est, en général, de 1,3 %. Le taux fixe est de 1,06 %. Il n'est donc pas intéressant de prendre le taux variable.

Page 8 : l'évolution de l'annuité de la dette de 2007 à 2026. Dans le premier tableau, l'annuité a diminué de 151 000 € entre 2007 et 2016. Une partie importante de la réduction est liée à la fin des crédits-bails. Sur le second graphique (de 2017 à 2026), nous avons simulé une annuité sur 20 ans avec, comme hypothèse, un emprunt annuel de 500 000 €. Dans cette hypothèse, on remarque que l'annuité passerait sous le million dès 2020. Avant cela, on s'aperçoit que l'annuité diminuera de 100 000 € en 2017. C'est satisfaisant et c'est autant d'autofinancements supplémentaires pour 2017. En fait, cela nous permettra de pallier la baisse des dotations supplémentaire.

L'étude de la fiscalité (pages 8 à 10) :

Page 10 : le tableau de l'évolution du produit fiscal en 2017. Je vous rappelle que, comme chaque année, la dernière augmentation des taux communaux a été votée en 2006, pour le financement du Centre de secours principal. La simulation est proposée sans augmentation des taux. En estimant l'augmentation des bases à 1 % en 2017, on arrive à une augmentation (et non une diminution comme inscrit par erreur sur le tableau) d'environ 35 000 € de notre produit fiscal pour 2017. Ainsi, nous devrions pouvoir assumer les nouvelles baisses de dotation et le prélèvement FPIC, par la diminution de l'annuité et l'augmentation de notre produit fiscal.

Page 11 : l'évolution du produit fiscal net de 2006 à 2016. La baisse du produit fiscal s'explique par la diminution de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes suite à la prise de compétence du financement de la compétence SDIS en 2016.

Page 12 : l'évolution du produit fiscal brut de 2006 à 2016. J'ai souhaité ajouter ce graphique afin de pouvoir distinguer l'évolution du produit fiscal hors compensation et attribution de compensation.

Quel enseignement peut-on en tirer ?

En premier lieu, le produit fiscal des trois taxes a augmenté de 777 000 € sur la période soit 31,50 % d'augmentation. Sur la même période, les bases ont été revalorisées de 19 %. On a beaucoup construit puisqu'il y a une grosse différence entre les deux.

En second lieu, on remarque que le produit fiscal de taxe foncière a augmenté plus que celui de taxe d'habitation. Cet écart est lié à l'installation des grandes surfaces qui payent du foncier, mais pas de taxe d'habitation.

L'évolution de la section de fonctionnement sur les 5 dernières années (page 147) :

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 2,83 % sur la période, mais ce chiffre doit être corrigé. Si on déduit la contribution au SDIS (353 570 €), elles augmentent d'un peu

plus de 1 %. Les efforts sur les dépenses de fonctionnement sont payants. Je vous précise que les chiffres 2016 sont des estimations. Les montants des dépenses définitives ne sont pas connus. Mais les chiffres définitifs seront inférieurs pour les dépenses (au minimum de 100 000 € pour les dépenses de personnel) et également supérieurs en recettes."

**M. le Maire.-** Ces deux graphiques font peur. C'est 150 000 € au minimum. La courbe rose est bien minimisée et la courbe jaune est très augmentée. C'est à peu près pareil tous les ans ; cela ne va donc pas changer cette année. Nous avons mis un peu de budget en dépenses alors que les recettes seront supérieures. Il ne faut donc pas tenir compte de cela.

**M. Bouvet.-** On va expliquer cela.

"Concernant les intérêts de la dette, le montant diminue de 10 % sur la période. Comme chaque année, un bilan plus précis sera fait lors de l'examen du compte administratif.

Pour les recettes, la baisse estimée sur les 5 ans correspond à la baisse de l'attribution de compensation liée aux transferts de charges (- 400 000 €), à la baisse des dotations (- 445 000 €) et aux loyers des crédits-bails (215 000 €) soit 1,1 million d'euros. On n'encaisse plus les crédits-bails mais les emprunts sont remboursés. La chute qui apparaît sur ce graphique fait un peu peur mais, en 2017, on l'aura redressée puisqu'il y aura moins de transfert sur la communauté de communes.

Dans le détail, la baisse des recettes du produit des services sur la période est liée aux ventes de bois (- 100 000 € par rapport à 2012, année exceptionnelle) et aux remboursements de frais de personnel (- 160 000 € pour le camping et la piscine). Nous avons du personnel employé l'été au camping et à la piscine qui nous remboursaient. La baisse des dotations s'explique aussi par la réduction de la DGF. La baisse des loyers s'explique par la cession des crédits-bails. Pour la fiscalité, déduction faite de l'attribution de compensation, elle a augmenté de 325 000 € sur la période, ce qui a permis d'absorber une partie des baisses de dotation.

Pour 2016, nous avons fixé comme objectif de poursuivre les efforts engagés en réalisant des économies pour compenser la baisse des dotations et de limiter à 500 000 € le recours à l'emprunt. Nous sommes en passe d'atteindre cet objectif.

Pour 2017, je ne propose pas de nouveautés. Il faudra réaliser les mêmes objectifs pour garantir notre autofinancement."

Si vous avez des questions, François et moi sommes à votre disposition pour y répondre.

---

**M. le Maire.-** J'ai une remarque sur la taxe d'habitation. Sur le graphique de la page 12, il y a une petite baisse en raison d'une erreur d'un service de l'État en 2015. Nous avons perçu 50 000 € de trop et nous devons les rendre. Il n'y a pas de baisse réelle.

Y a-t-il des questions ?

**M. Bouvet.-** Je pense que ce tableau est intéressant sur l'évolution du produit fiscal hors compensation.

**M. le Maire.-** Les compensations de l'État baissent car il y a des allègements de la taxe d'habitation pour les personnes ayant de petits revenus. L'État compense de moins en moins les collectivités.

**M. Pernot.-** Par rapport à un certain nombre de faits qui ont été présentés, je vais me permettre quelques remarques.

Sur la piscine, ce serait une erreur de laisser croire que le transfert de la piscine est une source négative en matière budgétaire.

**M. Bouvet.-** Je n'ai pas dit cela.

**M. Pernot.** - On peut le comprendre ainsi dans la présentation.

Les salaires des gérants et de tous ceux qui sont impliqués ne sont pas à la charge de la ville. J'aimerais qu'un bilan soit fait car c'est une recette nette pour la ville qui est vraiment appréciable. Je tenais à préciser ce point.

Je crois qu'il y a une erreur à corriger. Il faudrait que tu viennes plus souvent à la communauté de communes. D'une part, j'aurais le plaisir de te voir plus souvent. D'autre part, cela t'éviterait de penser des choses qui ne sont pas tout à fait vraies. Tu dis que les transferts à la communauté de communes vont s'arrêter, je le voudrais bien. On n'a jamais demandé à ce que la communauté de communes se mette en place et prenne autant de compétences.

Dans la logique actuelle, cela ne va pas s'arrêter et cela va même s'accélérer. La majorité d'entre nous est encore dans une logique de « clochers » et c'est très bien, mais ce sera terminé pour nos successeurs. Ils sont déjà formatés sur une approche plus collégiale ou plus collective.

Demain, qui acceptera de financer une salle des fêtes à Champagnole sans la contribution des villages avoisinants ? Personne. Pourquoi porter seul cet effort dans la mesure où 50 000 personnes fréquenteront annuellement cette salle des fêtes et que la moitié viendra de l'extérieur ?

Qui acceptera de financer une école de musique comme nous le faisons aujourd'hui ? Personne. Qui acceptera de financer une bibliothèque comme c'est le cas actuellement ? Personne, au regard des déficits qui sont à la charge des Champagnolais.

Immanquablement, nous sommes dans une logique où il y aura un partage de l'ensemble de ces dépenses. Et c'est un bien car nous serons plus nombreux pour les assumer. Nous serons en mesure de proposer des projets plus larges à nos concitoyens. Il ne faut pas perdre cela de vue. Dans le cas contraire, nous ne pourrons pas tenir l'objectif auquel nous nous astreignons ici qui est de baisser l'impôt. Certains vont tomber des nues en m'entendant dire cela. Mais nous sommes dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

La Cour des comptes a demandé à la communauté de communes de ne plus raisonner sur une année fiscale de budget mais sur plusieurs années. Mon discours s'inscrit dans cette logique.

Il faudra impérativement trouver des solutions pour que les charges dont je viens de parler soient transférables à la communauté de communes. Vous avez compris qu'il s'agit ici de charges de fonctionnement. Le fonctionnement est actuellement très peu assuré par la communauté de communes puisqu'elle est historiquement tournée vers l'investissement. Mais les évolutions souhaitées par le législateur nous placent dans une logique où il est nécessaire de se diriger vers le fonctionnement. De plus, à l'avenir, les contribuables champagnolais n'accepteront plus de payer la charge appelée habituellement charge de la ville bourg, dans laquelle l'État intégrait un certain nombre de compensations. Étant donné que nous ne bénéficions plus de ces compensations de l'État, ces charges reviennent à la seule fiscalité des Champagnolais. On se retrouve donc dans une situation qui devient quasiment intenable.

En effet, le grand mouvement des transferts n'est pas encore fait ; il doit être préparé et il doit se faire. La situation fiscale est à la limite de l'acceptable pour ceux qui possèdent des résidences individuelles sur la commune. Les taux de fiscalité sont tels qu'ils ne pourront plus supporter une fiscalité supplémentaire.

Or, dans la mesure où l'État est incapable de réformer le principe des bases, nous devons impérativement trouver une solution pour baisser la fiscalité des résidences individuelles. Les taux et les bases sont plus élevés pour les propriétés individuelles. En logement social, les résidents sont moins touchés. Dès qu'on augmentera le taux, ceux qui ont les bases les plus élevées seront sanctionnés financièrement et auront à charge la dépense collective qui sera de plus en plus large au niveau de la communauté de communes. L'effort ne sera donc pas partagé. Ce sera même l'effet inverse : l'effort sera à nouveau concentré sur un petit nombre à savoir ceux qui ont une résidence individuelle.

C'est pour cette raison que nous devons réfléchir avec la communauté de communes, avec la ville et un certain nombre de maires de communes extérieures pour que tout le monde comprenne bien les enjeux à venir. Le système va être figé, voire altéré, car nous n'aurons plus les moyens de mettre en place une véritable politique de services à destination de nos populations. Les uns ne voudront pas payer à la place des autres. Il faudra inventer une répartition plus logique de l'effort entre tous.

Aujourd'hui, avec le système des bases, l'État nous pousse à nous regrouper en communauté de communes. Ceci étant, le côté désagréable de cette politique, à savoir la réforme des bases, n'est pas assumé par l'État. Localement, nous sommes donc bien obligés de trouver des solutions.

Qui acceptera de financer à Champagnole un foyer logement dans lequel il y aura 50 % de personnes extérieures à la ville ? Ce sera la même chose pour les politiques sportives. On le voit bien. On va accueillir un nouveau territoire au sein de la communauté de communes qui avait déjà cette notion de partage. Mais il n'avait pas ce handicap grâce à des bases communes puisqu'il est principalement composé de villages. Avec la ville bourg, on va être obligé d'engager de nouvelles approches. Il va falloir être inventif et innovant pour pouvoir baisser une partie de la fiscalité qui repose sur les résidences individuelles afin qu'elles ne soient pas en situation de supporter l'effort qui sera demandé à tous au niveau de la communauté de communes.

**M. Bouvet.-** Je te reçois 5/5. Nous en avons justement parlé en commission des Finances. Guy a regardé si on pouvait baisser l'impôt sur Champagnole. J'ai répondu qu'auparavant, il fallait attendre que la communauté de communes sorte un impôt. En effet, cela ne va pas tarder. Et on verra après.

**M. Pernot.-** Cet impôt existe.

**M. Bouvet.-** Indirectement. Il ne touche pas le contribuable.

**M. Pernot.-** Mais si. C'est l'impôt départemental qui a été transféré à la communauté de communes. Il y a un taux de ( ?10/7<sup>e</sup>), je crois ? Et c'est pleine base.

Les Champagnolais payaient cet impôt départemental sur leurs bases. Ils le payaient de manière très différenciée par rapport aux habitants des communes. On accentue donc l'effort fiscal demandé aux résidents de Champagnole. En plus, les bases sont élevées à Champagnole, principalement sur les résidences individuelles et non pas sur les logements collectifs. Le maire de Sapois, André Jourdain, me faisait remarquer que son taux était identique au mien. Oui, sauf qu'il n'a pas de logement social. Les bases de Sapois sont pratiquement identiques à celles de Champagnole. Mais dans notre calcul global, nous intégrons le logement collectif et le logement individuel.

J'ai reçu un fax d'une personne imposée à hauteur de 7 000 € de taxe foncière. Si on ne prend pas de disposition au niveau de la ville pour corriger cette situation, lors des futurs transferts à la communauté de communes, et même si on baisse la part de la ville, l'augmentation sera principalement payée par ces personnes-là qui vont payer 10 000 € ou 12 000 €. Comme le disent les promoteurs immobiliers, on va se retrouver dans une situation de rejet d'implantation dans la ville à cause d'une fiscalité dissuasive. Il faut éviter cette situation sachant que nous sommes encore en perte d'habitants sur la ville.

Il faut vraiment avoir un débat d'orientations budgétaires au niveau de la communauté de communes, et indépendamment de celui que nous avons ici, à Champagnole, afin que tout le monde partage cette difficulté. Sans cela, on ne pourra pas transférer plus de charges demain. En tant qu'élu champagnolais, je m'opposerai à tout transfert de charges supplémentaires de la ville vers la communauté de communes. Je sais que cette charge sera principalement supportée par les habitants des résidences individuelles de la ville alors qu'ils sont déjà dans une situation fiscale

insupportable au regard de la moyenne observée sur le territoire. Il faut intégrer cela dans notre raisonnement.

**M. le Maire.-** Tout à fait. Clément a choisi un excellent exemple à travers le foyer de personnes âgées. En tant que président du CCAS, j'y veille justement. C'est un cas typique avec 50 % de Champagnolais et 50 % de personnes extérieures. 80 à 90 % des personnes viennent de la communauté de communes. Le déficit sur les investissements est de 150 000 € et il est supporté à 100 % par l'impôt champagnolais. Mais il est vrai que nous ne pourrions pas le transmettre comme cela à la communauté de communes.

Il faut inventer un système au niveau intercommunal pour que toutes les communes participent à l'effort. En effet, on ne sait pas d'où viendront les personnes hébergées dans ce foyer à l'avenir. Mais il ne faudrait pas avoir recours à un impôt qui "flingue" les Champagnolais. En effet, si on retire 150 000 € d'un côté pour les remettre de l'autre, voire plus, ce n'est pas possible. Nous en parlons ce soir mais nous n'avons pas encore trouvé les solutions. Mais on ne peut plus continuer ainsi.

J'ai demandé aux responsables du CCAS de reprendre la discussion avec la Com'com qui avait été interrompue indépendamment de notre volonté. C'est un sujet qui intéresse toutes les communes aux alentours. Nous avons sans cesse des demandes. Pour l'instant, nous nous sommes limités aux personnes de la communauté de communes.

Que va-t-il se passer avec l'agrandissement de la communauté de communes ? Il faudra bien prendre des décisions. Nous allons être confrontés au problème du vieillissement de la génération du baby-boom dont quelques-uns ici font partie.

Monsieur Duprez.

**M. Duprez.-** Merci Monsieur Saillard.

Je pense que le Président Pernot a dit l'essentiel du débat qui va nous occuper dans les mois à venir. C'est un débat qui est prioritaire. Nous sommes plusieurs à le dire depuis quelques années au sein de la communauté de communes : il est bien de partager les dépenses mais il faut aussi partager les recettes.

Cela me rappelle nos débats lors de la mise en place de la TPU. Il y avait des écarts importants entre Champagnole et les communes voisines. Nous sommes arrivés à un équilibre. Il faudra également y arriver vis-à-vis des recettes fiscales. Je ne sais pas si on peut légalement le faire sur notre territoire.

Il faut également rappeler que, sur les 4 000 foyers fiscaux du territoire, seulement 2 000 payent l'impôt et supportent l'effort. On ne va pas tarder à demander que le régime censitaire soit rétabli : pour mémoire, seuls ceux qui payaient l'impôt votaient. Il a été aboli. On va rétablir l'Octroi à l'entrée de Champagnole ! Il faut vite engager ce débat et réagir au niveau de la communauté de communes. On sait que ce ne sera pas facile. Certains placent encore les limites de la communauté de communes à celles de leur territoire.

D'après moi, c'est le sujet prioritaire à engager dans l'année à venir concernant cet équilibre fiscal entre l'ensemble des communes de la communauté de communes. Si on n'y arrive pas, je crains pour nos investissements à venir. La communauté de communes risque d'être rapidement ennuyée par beaucoup de fonctionnements.

**M. le Maire.-** D'autres sujets vont arriver. On reçoit fréquemment des demandes de portage de repas à domicile avec le vieillissement de la population. Le restaurant municipal irrigue les communes jusqu'à Ney, Sapois, Equevillon mais pas plus loin.

Aujourd'hui, on a reçu une demande de Saint-Laurent-en-Grandvaux pour fournir leurs écoles en liaison froide. Cela va bien au-delà du canton. On reçoit chaque semaine des demandes de communes de notre communauté qui sont situées à 10 ou 15 km.

Il va falloir penser à ce service à la population au niveau intercommunal. Vous verrez tout ce qui va partir à l'intercommunalité. Il va falloir être très prudent sur le mode de financement.

**M. Pernot.**- J'insiste sur un point. La pierre angulaire de la difficulté de ce dossier, c'est la fiscalité organisée depuis plusieurs années par la ville. Il nous faut impérativement trouver une solution pour baisser, dans un premier temps, la fiscalité de la ville et retrouver des marges de manœuvre au niveau de la communauté de communes.

La ville ne peut plus assumer, à elle seule, les services rendus à la population du territoire. C'est la communauté de communes qui doit prendre cette mission. Pour assurer ce financement et au regard du système fiscal qui s'appuie sur un taux et des bases principalement supportés par 1 500 à 2 000 foyers champagnolais en résidence individuelle, il nous faut impérativement trouver une solution pour baisser leur fiscalité. Ainsi, on pourra augmenter le taux au niveau de la communauté de communes. Ce sera un transfert. Les "pauvres" ne sentiront même pas cette baisse de la fiscalité.

**M. le Maire.**- Il n'y a pas que des riches !

**M. Pernot.**- La ville aura organisé un système pour baisser à ce niveau pour qu'on puisse prélever un fonctionnement qui sera le même sur l'ensemble du territoire. Je ne suis pas en train d'opposer les communes les unes aux autres.

**M. Duprez.**- Il y a un équilibre à trouver.

**M. Pernot.**- Voilà. Il y a un équilibre à trouver entre ces résidents champagnolais qui sont principalement fiscalisés et tous les autres habitants du territoire.

Il y a quelques exceptions parce que certaines habitations sont fortement fiscalisées dans les communes extérieures. Mis à part ces exceptions, l'effort est principalement porté par la majorité des résidents individuels champagnolais. La solution passe donc par une réflexion municipale. C'est pour cela que je me permets d'amorcer ce débat ici dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2017. Sinon, on fige le fonctionnement de la communauté de communes car le président et l'exécutif n'accepteront jamais de créer une dépense supplémentaire sur ceux qui sont déjà fiscalisés à un très haut niveau. Pour moi, le challenge des années à venir en matière de budget est celui-là. On doit le relever.

Il y a des solutions. Je prends l'exemple de la piscine. On a éliminé une dépense communale en créant une DSP qui génère son résultat en amoindrissant la dépense municipale. Nous avons pu aussi transférer certaines compétences à la communauté de communes qui continue de travailler avec nous. Certains salariés ne sont pas à la charge de la ville mais d'autres structures. Cela permet de dégager des résultats sur la ville.

Tout cela mérite une réflexion approfondie. Le fait que Monsieur Jacquier, comptable et expert en chef, soit dans les deux structures facilitera forcément cette réflexion. Il faut vraiment que tous les élus de Champagnole en soient conscients si on veut aboutir à un résultat rapide.

Mais cela risque d'aller très vite. En 2017 et 2018, nous aurons à faire face aux problèmes de l'eau. D'autres problèmes suivront. Après 2020, il y aura le périscolaire, etc.

Lorsque Serge a dit que les mouvements vers l'intercommunalité devaient se calmer, ça va être le TGV !

**M. Bouvet.**- Je voulais dire que le gros morceau de cette année était le SDIS. On a vu des différences extraordinaires. On ne paye plus, c'est la communauté de communes qui paye. Il y a une recette en moins mais également une dépense en moins, ça s'équilibre. Cela concernait le budget 2016. En revanche, il faudra y penser pour 2017.

**M. Pernot.-** C'est un beau challenge.

**M. le Maire.-** Il faut mener ce challenge de concert : il faut que tout se fasse en même temps entre la Com'com et la commune.

**M. Bouvet.-** Cela ne va pas être facile.

**M. Pernot.-** On va y arriver entre personnes de bonne volonté !

**Intervenant.-** On a bien intégré Malvaux et on va intégrer Nozeroy. On est capable de tout.

**M. Pernot.-** Cela n'a rien à voir avec ce débat. Il ne faut pas qu'il y ait des interprétations de la presse. C'est vraiment une problématique champagnolaise.

**M. le Maire.-** Si on veut que les futurs Champagnolaises et Champagnolais continuent à bâtir des maisons à Champagnole...

**M. Duprez.-** Il faut plutôt parler des futurs habitants de la communauté de communes !

**M. Pernot.-** Qui auront choisi la ville bourg de Champagnole !

**M. le Maire.-** C'est une question importante.

Je poursuis sur un autre point dont j'ai discuté avec Clément Pernot il y a quelque temps. Je le remercie de cette discussion.

En 2015, notre principal investissement avait porté sur l'École du Boulevard pour 50 %, soit 271 000 €. En 2016, l'investissement était également de 271 000 €. Il est prévu de faire l'école élémentaire sous l'annexe : 450 000 € étaient prévus en 2017 ainsi que sur 2018. Cela représente environ 18 mois de travaux et le chantier va commencer en mars. Avec les congés du BTP et les divers travaux de préparation de chantier, nous allons voter au prochain conseil communautaire le choix des entreprises.

Nous devrions ne pas avoir à voter 450 000 € en 2017 pour cette école transférée. On reçoit la facture de la communauté de communes en milieu de chantier. Cela nous emmène donc en janvier 2018. Le vice-président de la Com'com ne va pas être content : s'il nous envoie la facture en septembre-octobre, il faudra qu'il attende janvier 2019 pour avoir son argent !

Nous allons donc financer cette future école sur 2018-2019. J'ai annoncé haut et fort l'an dernier qu'il n'y aurait pas de travaux sur les voiries avant 2019 car on ne pouvait pas. Ce transfert sur 2018-2019 de l'école élémentaire dont je ne connais pas encore le nom et qui sera sous l'annexe du stade Léo Lagrange nous permettra de faire des investissements de voirie sur 2017 qui n'étaient pas prévus.

C'est pour cette raison qu'il est intéressant de passer le marché de voirie en janvier. Nous allons préparer les appels d'offres mais nous devons déjà connaître plus précisément notre situation budgétaire.

C'est pour cette raison que nous ferons le budget en décembre.

Y a-t-il d'autres questions sur le débat d'orientations budgétaires ?

Nous n'avons pas à voter.

---

**HORS COMMISSION**



## 15. Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura

**M. le Maire.-** Je passe la parole à Monsieur le Président.

**M. Pernot.-** Tout va bien. Les compétences ont été confortées. Il y aura une modification des statuts.

Concernant la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, il n'y a pas d'influence directe sur la fiscalité. Les contributions sont figées au niveau de ce qu'elles étaient au niveau communal et envoyées à la communauté de communes qui appelle et renvoie au SDIS. Tout cela permettra de faire des économies de long terme puisque le système est figé.

La mutualisation des services est un élément important. Nous y travaillons en cherchant à optimiser le fonctionnement des structures de la communauté de communes avec les communes mais également entre communautés de communes. En effet, nous avons mis en place un service d'instruction du droit des sols avec Bresse Revermont, Champagnole Porte du Haut-Jura et Comté de Grimont. Tout cela fonctionne assez bien. Nous espérons que les évolutions intercommunales ne viendront pas trop gêner ces fonctionnements. Si c'était le cas, nous saurons nous adapter.

Sur le serveur informatique, les infrastructures sont également mutualisées entre la communauté de communes et la ville. Cela génère une amélioration du service et de son fonctionnement.

Le bâtiment Le Jouef arrive dans sa phase terminale. Durant ces derniers mois, vous avez tous apprécié les réunions du conseil communautaire dans cette nouvelle salle qui a été principalement réalisée par des entreprises locales. Je rappelle que cette salle est également louée. Chacun d'entre vous peut communiquer sur le fait qu'elle est louée au tarif de 250 € la demi-journée et de 400 € pour la journée complète, ménage compris. Il serait dommage que les entreprises locales s'en privent tant son confort est intéressant.

L'école du Boulevard est terminée. Les travaux avaient été amorcés lors de l'exercice 2015. Nous avons eu le plaisir de l'inaugurer hier. Cela correspondait à la dernière sortie publique du Préfet Quastana en dehors de sa préfecture puisqu'il nous faisait ses adieux ce soir en Préfecture.

L'école de Foncine Le Haut a bénéficié de l'implication de la communauté de communes, tout comme le groupement pédagogique intercommunal Cize-Ney. Cela permettra de faire une école performante préparant des citoyens éclairés.

Concernant le groupe élémentaire de Champagnole, toutes les études ont été lancées sur 2015-2016. Sa réalisation devrait avoir lieu sur 2016-2017-2018, comme l'a précisé Monsieur le Maire. Il y aura alors sur la ville une véritable organisation scolaire avec des écoles en très bon état et de vrais groupes scolaires. Le nombre d'instituteurs en maternelle et en primaire sera significatif et permettra d'établir de véritables projets scolaires.

Je ne reviendrai pas sur la réussite architecturale et sur les services offerts par le centre aquatique. Je le pratique régulièrement et je n'obtiens que des louanges. C'est d'ailleurs pour cela que j'y vais souvent car rares sont les endroits où l'on est aussi ardemment complimenté. J'invite tous les élus du conseil communautaire à aller pratiquer la natation. On entend parfois quelques critiques mais vous constaterez qu'elles proviennent de personnes qui ne s'y rendent pas. Nous n'avions pas vraiment l'habitude de faire une délégation de service public sur un équipement de ce type. Je suis plutôt agréablement surpris.

Les ventes de terrain continuent au niveau de la ZA La Planchette avec des aménagements intéressants. La SARL Grappe s'y est installée en 2015. D'autres installations sont en cours, notamment celle du groupe Lacroix. Il effectue un investissement conséquent sur le secteur. La surface initiale que le groupe avait acquise en 2014 devrait être augmentée pour passer à plus de 3 000 m<sup>2</sup>. De plus, l'embauche d'une vingtaine de salariés devrait être

complétée au niveau de toute l'*intelligentsia* mécanique du groupe. Il y aura sûrement un complément avec les administratifs et une partie commerciale significative. C'est une véritable opportunité pour le secteur. Je tiens à remercier en particulier Pascal Tissot, ici présent, qui a œuvré avec efficacité entre Monsieur Tirode et le groupe Lacroix pour favoriser la transaction. Les travaux ont commencé le 1<sup>er</sup> octobre pour un achèvement en 2017.

C'est une bonne nouvelle pour La Planchette et il y en aura peut-être d'autres dont nous reparlerons pour le rapport 2018.

Concernant la ZA Montrond, pour éviter d'être embêtés par toutes les structures associatives, jeune président de la communauté de communes Ain-Angillon de l'époque, j'avais décidé de faire venir le Préfet Rouyer pour prendre en compte toutes les considérations environnementales, techniques, routières et sécuritaires et ne pas avoir à subir de désagréments. Nous avons fait un choix communal de 20 hectares que même les vaches de Montrond évitaient tant la faune et la flore y étaient pauvres. Nous étions certains de nous éviter ainsi tous les désagréments de poursuites par les associations tenaces.

La communauté de communes a gagné contre une association qui nous reprochait de ne pas avoir pris en compte la zone ZNIEFF et la nourriture du Milan. Comment nous, Jurassiens, pourrions-nous agir contre le Milan ? Sachant qu'il vole, il n'est pas figé et peut trouver sa nourriture à côté. Ensuite, il y a eu la ( ?pie-grièche grise). Puis, il y a eu le papillon laminaire ou lumineuse dont les périodes de reproduction sont soi-disant perturbées par les installations d'entreprises à Montrond. Je suis le premier à le regretter. Ce papillon a trois cycles de reproduction par an et c'est un peu compliqué. Lors du procès, on nous a également parlé des fourmis. Comme ce point ne figurait pas au dossier, il n'a pas pu être considéré. Mais les prochaines plaintes risquent de parler également de la fourmi de Montrond.

Le juge a écouté tout le monde. Il faut reconnaître que le représentant de l'association en question avait beaucoup de talent. Je pense que les arguments portés par notre avocat ont rassuré le juge qui nous a donné raison.

En revanche, le référé du préfet a été attaqué. Le juge a donné raison à l'association. Il est parti du principe que les arguments présentés par le préfet pour avoir une dérogation étaient un peu légers. Le Préfet, croyant avoir bien jugé la situation de départ, a admis non pas son erreur mais sa "légèreté" invoquée. On a arrêté les travaux suite à ce jugement. J'ai même fait intervenir un huissier au regard du caractère pointilleux des associations qui nous attaquaient.

L'argumentation du Préfet a ensuite été "blindée" et nous avons pu reprendre les travaux. Il s'agit tout de même de l'installation de six entreprises dont la scierie Grandpierre qui va s'installer en premier. Le Préfet était un peu gêné car c'était de notre faute : nous n'avions pas voulu donner les projets trop en avance selon notre habitude.

Cela m'amène à rejoindre de manière très solidaire la position du Maire concernant les associations. Il y a des limites et des équilibres à trouver. Il y a plus de 10 ans que nous sommes sur ce dossier et on ressent une certaine exaspération face à ces incessants recours pour 20 hectares de communaux. Les paysans de Montrond n'y mettaient même pas leurs vaches. Je ne reparlerai pas du crapaud calamite ! On a ouvert une station de copulation pour crapauds de plus de 30 mètres de large. On me dit que je sacrifie de la surface agricole pour mettre un Leclerc. On en a sacrifié tout autant ici pour faire un lupanar à crapauds ! On peut avoir des positions éclairées qui permettent de joindre l'utile à l'agréable.

Pour nous, la zone de Montrond reflète justement le symbole d'une organisation intelligente de l'activité humaine avec la flore et la faune en choisissant des terrains sans valorisation possible. Il me semble que le secteur de Champagnole est particulièrement visé. J'ai rarement vu des associations se mobiliser pour la réquisition de 80 hectares sur Innovia. C'était pourtant de la bonne terre agricole. Personne n'a bronché.

Les associations nous disent qu'il faut les faire venir en amont. Comment cela s'appelle quand une association vous dit qu'il faut la faire travailler en amont pour être tranquille après ? Je sais que certains maires utilisent cette méthode mais je n'y suis pas favorable. Ce ne sont pas des institutions d'État et on commence à dévoyer un système. Ce sont des associations avec des

dogmes et une idéologie. Leurs présidents ne sont pas dans les mouvements majoritaires électoraux, ce qui amène à s'interroger.

Le Plan climat énergie territorial est une action sur laquelle la communauté de communes s'engage. Il y a des projets très intéressants. J'aimerais bien que les associations écologiques viennent nous aider et se mobilisent pour réussir pleinement ces projets. Champagnole sera moteur sur ce projet et la communauté de communes s'inscrit dans une dynamique de progrès en compagnie de tous les maires. La fusion avec Nozeroy va avoir lieu. Nous ne doutons pas que Nozeroy viendra conforter notre projet de développement.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas.  
Nous prenons acte.

-----

#### **16. Modification des statuts de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura**

**M. Pernot.-** "Par arrêté préfectoral du 2 mai 2016, Monsieur le Préfet du Jura a fixé le projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura et du Plateau de Nozeroy.

Ce projet, approuvé par le Conseil Communautaire des deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), a également fait l'objet d'un avis favorable des Conseils Municipaux :

- 42 pour,
- 8 contre,
- 13 réputés favorables en l'absence de délibération avant le 15 juillet 2016.

À l'issue des réunions de travail organisées pour préparer cette nouvelle étape de la construction intercommunale de notre territoire, il a été convenu de procéder à une harmonisation des statuts des deux Communautés de communes, afin d'être opérationnel dans les meilleurs délais.

Le projet de statuts, approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire du 11 octobre dernier, harmonise les compétences applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et intègre également les nouvelles définitions de compétences ainsi que les compétences obligatoires supplémentaires issues de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le projet de statuts joint à la présente note."

Pour notre communauté de communes, la seule vraie transformation tient au fait que nous prenions la compétence santé que nos amis de Nozeroy avaient déjà dans leur escarcelle.

Il est à noter que le Conseil communautaire de Nozeroy a voté ces statuts. Si nous le faisons, c'est justement pour ne pas figer la future communauté de communes pendant un ou deux ans, le temps de faire de grandes négociations qui auraient inmanquablement eu lieu concernant l'harmonisation de ces compétences.

Nous avons trouvé des solutions pour nos amis de Nozeroy concernant la construction du centre sportif de Mignovillard. Ils avaient également des problèmes avec les subventions aux associations. Pour le premier, cela va se régler par un montage financier différent. Pour le second, Monsieur le Préfet du Jura, à ma demande, a accepté de mettre en place un nouveau syndicat intercommunal. Ce dernier aura pour objet de gérer ces subventions associatives avec l'idée que ce syndicat s'éteindra naturellement à terme.

Pour nous, la seule nouveauté tient au côté santé. Comme nous avons prévu de créer une maison de santé en collaboration avec la ville de Champagnole, les choses se sont

accélérees.

Vous pouvez voter les yeux fermés.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

Cela a déjà été approuvé à la communauté de communes.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **17. Proposition de nom et de siège social pour le nouvel EPCI**

**M. Pernot.**- "Suite à la procédure de consultation des communes sur le périmètre du nouvel EPCI, la création de celui-ci interviendra par arrêté préfectoral. Cet arrêté doit notamment fixer le nom et le siège de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion.

Lors des réunions de travail, trois propositions de nom ont été formulées :

- Champagnole Nozeroy Jura,
- Champagnole plateaux du Jura,
- Champagnole Jura.

Le Conseil municipal est invité à retenir la proposition de nom : « Champagnole Nozeroy Jura », approuvé par le Conseil Communautaire du 11 octobre dernier, par 43 voix pour sur 46 votants.

Par ailleurs, concernant le siège, le Conseil communautaire propose, à l'unanimité, de le fixer 3 Rue Victor Bérard à Champagnole.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le nouveau nom et siège du nouvel EPCI."

J'ai fait cette proposition de nom de notre future communauté de communes lors d'une réunion de travail avant de la proposer au Conseil communautaire. Dans un premier temps, afin que notre Communauté de communes soit bien identifiée dans son nouveau périmètre, il m'a semblé important que le plateau de Nozeroy apparaisse dans le nom. En effet, il y a une rupture géographique en matière de déplacement routier. Ce nom permet à chacun de ne pas se perdre et de ne pas être trop rebelle relativement à cette mise en place.

**M. le Maire.**- Les choses sont claires.

Y a-t-il des remarques ?

**M. Duprez.**- On a oublié Foncine.

**M. Pernot.**- Il y a aussi Andelot ainsi que Sirod, Valemoulières, Nozeroy, etc. Il y en a 66. C'était les deux chefs-lieux historiques.

**M. le Maire.**- Nous verrons bien lors d'une prochaine étape de fusion qui ne saurait manquer d'arriver d'ici quelques années, la loi étant évolutive.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

**18. Désignation du représentant de la commune au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal Jura Sud**

**M. le Maire.-** "Les centres hospitaliers de Lons-le-Saunier, de Champagnole et le centre hospitalier intercommunal d'Arinthod-Orgelet-Saint Julien-sur-Suran ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier et constituent depuis, le centre hospitalier intercommunal Jura Sud.

Dans ce cadre, un nouveau conseil de surveillance composé de 15 membres est mis en place. Au sein de celui-ci, un siège est à pourvoir par le représentant de la principale commune d'origine des patients autre que celle du siège de l'établissement.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de désigner Monsieur le Maire de Champagnole comme représentant de la commune dans ce conseil de surveillance et l'autoriser à signer tous les documents et correspondances afférents."

Théoriquement, je suis membre de droit mais on nous demande tout de même de délibérer. Je ne pense pas que qu'une autre personne puisse se présenter à ma place.

**M. Duprez.-** Nous n'allons pas nous opposer à la désignation automatique du représentant mais il serait intéressant que nous ayons des retours sur ce qui se passe et surtout sur ce qui va arriver. Nous avons des interrogations de plus en plus fortes sur l'avenir des Urgences de l'hôpital de Champagnole. Nous craignons fort que les mouvements engagés il y a une dizaine d'années se poursuivent de manière unilatérale dans les années à venir.

**M. le Maire.-** Pour l'instant, il n'y a pas de certitude. Je ne peux pas vous dire si les Urgences perdureront ou fermeront la nuit. Il y a une volonté de conserver un service 24/24 heures. L'ARS l'a annoncé il y a peu de temps dans le cadre du COPERMO. C'est une réflexion technique de mise en œuvre commune où intervient également l'hôpital de Saint-Claude. Je participe régulièrement à des réunions où on parle beaucoup plus de finances que de médecine ou de services à la population. Il doit y en avoir un le 12 décembre mais je ne pourrai certainement pas m'y rendre.

Le conseil de surveillance de notre centre hospitalier intercommunal Jura Sud n'a pas encore été convoqué. On a bien parlé des inquiétudes quant à Champagnole. Je tenais absolument au service de consultations non programmées et je me bats pour qu'il reste en place. Mais je n'ai aucune certitude. Il ne nous a été apporté aucune certitude, ni dans un sens ni dans un autre.

**M. Duprez.-** Avec notre expérience et notre recul depuis 15 ans, nous savons pertinemment que quand ils commencent à réfléchir sur les finances, ils savent déjà où ils veulent aller et ce qu'ils veulent faire.

**M. Pernot.-** Je ne vous laisserai pas tenir des propos trop pessimistes. Je crois que certains sont en train de prendre la mesure des conséquences de leurs décisions. Je ne suis pas certain que le service d'urgence de Lons-le-Saunier ou les hélicoptères apportent toutes les réponses attendues dans les conditions espérées. C'est pour cette raison que je ne serais pas aussi pessimiste que vous sur ce dossier.

Il faut rappeler qu'il y a un service de consultations non programmées à l'hôpital de Champagnole en journée. Il faut inciter nos administrés à le pratiquer en nombre pour que ce service soit reconnu et éventuellement amplifié. Quand le système bloque, certains vont forcément être amenés à faire évoluer leur réflexion. Je m'autorise donc à être optimiste sur ce dossier.

Il faut bien informer nos administrés que le service de consultations non programmées d'urgence est ouvert en journée et qu'il s'adresse à toute la population. Il ne faut pas que les gens aillent ailleurs en pensant qu'il n'existe plus.

L'accueil de tous n'est pas aussi clair à Lons. Je ne désespère pas qu'il y ait enfin une réflexion intelligente sur ce dossier.

**M. le Maire.-** Je vous rappelle que les consultations non programmées sont ouvertes jusqu'à 21 heures. Ensuite, il faut appeler le 15 qui déclenche le SMUR de Champagnole.

**M. Pernot.-** Les pompiers commencent à être exaspérés d'avoir à gérer une partie des conséquences liées à la fermeture des urgences de Champagnole. Et ce dossier pèse lourdement dans la balance.

**M. Duprez.-** C'est ce qu'on disait il y a 5 ans à l'ARS. C'est la même chose avec les pompiers.

**M. Pernot.-** Oui mais la situation devient extrême.

**M. le Maire.-** Les pompiers de Champagnole m'en ont fait part. Dès la mise en place de ce système et suite à des réunions avec le directeur de l'ARS, j'ai bien répercuté l'information au niveau des pompiers du secteur.

Il s'agit de me désigner pour y siéger.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

### **19. Délégués du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offres**

**M. le Maire.-** "Par délibération du 9 avril 2014, des délégués du Conseil municipal à la commission d'appel d'offres avaient été désignés. Le 28 mai 2015, une nouvelle délibération avait précisé le changement du président de la commission sans désigner formellement le titulaire remplaçant. Il est donc nécessaire de clarifier sa composition par délibération afin de permettre sa convocation.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 puis le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ont réformé les marchés publics et notamment la commission d'appel d'offres à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Conformément aux articles L.1414-1 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission doit comprendre dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire ou son représentant, président de la commission, ainsi que cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés par le Conseil municipal en son sein.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder aux formalités nécessaires pour établir la composition de la commission."

En tant que maire, je suis président de la commission de droit. Vous disposez tous de la délibération. C'était Clément Pernot, je passe donc président de droit.

Théoriquement, nous devrions faire un vote à bulletin secret mais est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous en discussions et que nous trouvions un accord ?

**M. Duprez.-** Dans la liste des titulaires, nous souhaiterions que notre groupe soit présent. Il ne l'est pas.

Marianne Ramé a décidé de nous quitter ; elle ne fait donc plus partie de notre groupe.

**M. le Maire.-** Vérification faite par Monsieur le Directeur général des services, nous avons le pouvoir de renommer une commission complète d'appel d'offres. Il faut qu'il y ait deux personnes pour un groupe : le titulaire et son suppléant.

**M. Duprez.-** Nous sommes en capacité de présenter un titulaire et un suppléant.

**M. le Maire.-** Madame Ramé ne l'est pas, il n'est donc pas possible qu'elle se présente. Nous avons vérifié en anticipant cette question.

En ce qui concerne notre groupe, je propose de passer président de la commission d'appel d'offres à la place de Clément Pernot. Mon représentant en cas d'absence ne pouvant pas être un membre de la commission, je propose que ce soit Serge Bouvet.

Les membres titulaires proposés sont Clément Pernot, Pierre Binda, David Dussouillez, Brigitte Filippi et Jean-Louis Duprez.

Les membres suppléants proposés sont Antoine Bernard, Pascal Grenier, Pascal Tissot, Arnaud Villermoz et Stéphane Leng.

**M. Pernot.-** Je risque d'avoir un problème de présence. Il faut m'inverser avec un suppléant.

**M. le Maire.-** Nous allons donc proposer Monsieur Pernot en tant que suppléant.

Les membres titulaires proposés sont donc Pascal Tissot, Pierre Binda, David Dussouillez, Brigitte Filippi et Jean-Louis Duprez.

Les membres suppléants proposés sont Antoine Bernard, Pascal Grenier, Clément Pernot, Arnaud Villermoz et Stéphane Leng.

**M. Duprez.-** Pour nous, c'est bon.

**M. le Maire.-** Madame Ramé ne peut pas se présenter car elle ne peut pas nommer de suppléant.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

### Questions diverses

**M. le Maire.-** La SNCF a procédé à la pose d'une nouvelle clôture en bordure de la rue Bazinet entre le passage à niveau et le giratoire. Les travaux confiés à l'entreprise doivent débiter le 21 ou le 28 novembre.

Nous faisons partie de la convention TEPCV, Territoires à énergie positive pour la croissance verte. Je suis allé signer cette convention au ministère de l'Environnement en présence de Madame Ségolène Royal qui nous a fait un beau discours. Nous avons récupéré une subvention via le Parc du Haut-Jura pour l'amélioration de nos éclairages publics. Elle s'élevait à 24 000 € sur une dépense totale de 40 000 €. Laurent m'a accompagné. Nous allons obtenir cette subvention de façon certaine.

**M. Duprez.-** Quelle est la date du prochain conseil ?

**M. le Maire.-** Jeudi 15 décembre.

**Mme David Rousseau.-** Demain à 18 heures, aura lieu ici l'élection du nouveau maire des enfants pour un mandat de 2 ans.

**M. le Maire.-** Il y aura plusieurs candidats ; la lutte sera âpre. Dans la classe de la fille de Laurent Laithier qui a été brillamment élue, il y avait 15 candidats.

Il y aura bientôt la cérémonie du 11 novembre. Samedi matin, auront lieu les portes ouvertes à Erasteel avec une visite en fin de matinée.

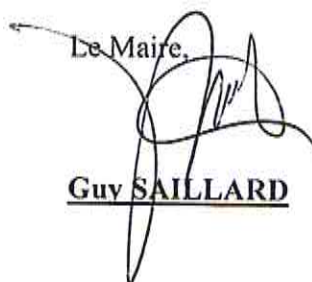
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures 10.

Le Secrétaire de Séance,



**Sébastien BONJOUR**

Le Maire,



**Guy SAILLARD**